

Réforme de la taxe d'apprentissage 2023

Chaque entreprise a la liberté de choisir et de désigner le ou les bénéficiaire(s) de versement des 13%. Le lycée Jeanne d'Arc de Rennes est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Cette année, le versement de la taxe évolue :

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0,68% de la masse salariale brute 2022

87%

Part principale destinée au
financement des formations
par apprentissage

13%

Solde de la taxe à affecter
à l'établissement de votre
choix via la plateforme
SOLTÉA

COMMENT VERSER LA TAXE AU LYCÉE JEANNE D'ARC ?

1

SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme :
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

2

Rechercher le lycée

Lycée Jeanne d'Arc - 61 rue la Fontaine, 35708 RENNES
Numéro UAI : 0350797B
SIRET : 77774582900013

3

Affecter le solde

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage 2023

CONTACT

www.essfa.fr
Tél : +33 (0)2 99 84 30 30
Mail : accueil@lja35.fr



Lycée
Jeanne
d'Arc
Ensemble Scolaire
St François d'Assise

ACCOMPAGNEMENT OUVERTURE AU MONDE ENGAGEMENT INNOVATION



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



Un équipement informatique moderne :

Et performant (15 salles informatiques, salle de montage-vidéo, réseau intranet, logiciels professionnels, salle de télé-billetterie Amadeus)

Des salles spécialisées

Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles de laboratoire SVT et sciences physiques, cuisine et buanderie pédagogique, 2 plates-formes techniques sanitaire et sociale.

Un amphithéâtre :

Favorisant de nouvelles modalités pédagogiques

Utilisation de la taxe d'apprentissage

Cette taxe permet à notre établissement d'acquérir un matériel pédagogique moderne et adapté à chaque formation et d'appliquer des méthodes d'enseignement novatrices pour la meilleure adéquation possible avec le contexte professionnel.

En 2022, un peu plus de 150 entreprises nous ont fait confiance en nous versant la taxe d'apprentissage qui permet à nos jeunes de se préparer aux exigences de l'emploi.

Depuis plusieurs années, grâce à votre taxe d'apprentissage nous avons pu :

- Équiper les espaces pédagogiques.
- Continuer la mise à jour de notre équipement informatique pour favoriser les expérimentations dans le cadre du projet numérique de l'établissement.
- Équiper nos laboratoires avec du matériel spécifique.
- Investir dans du matériel performant pour l'amphithéâtre.

En 2023 la taxe servira aussi à :

- Enrichir et rénover le matériel sur les plateaux techniques.
- Continuer la mise à jour de notre équipement informatique pour favoriser les expérimentations dans le cadre du projet numérique d'établissement.
- Investir dans des technologies innovantes et performantes pour permettre de développer un travail collaboratif avec nos partenaires.

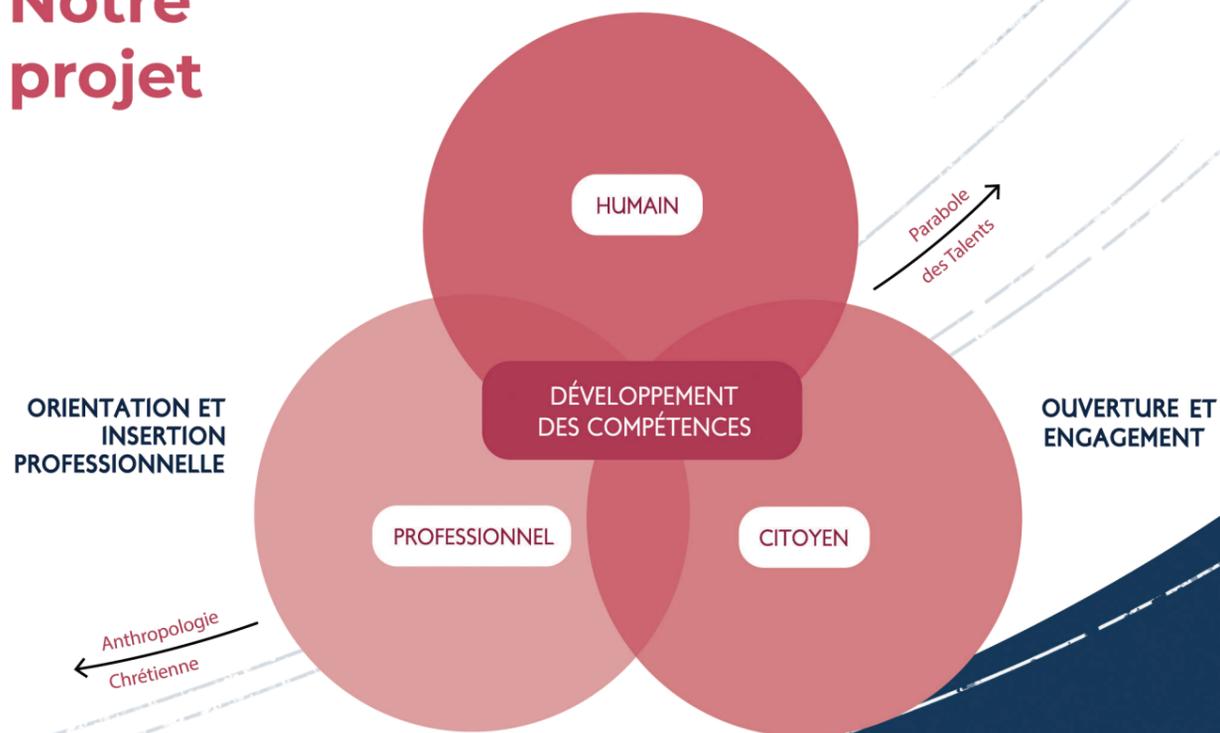
Le lycée Jeanne d'Arc est composé de :
 1121 élèves/étudiants
 110 enseignants
 49 salariés

La continuelle adaptation de la pédagogie aux exigences du marché du travail et au progrès technologique est un des axes majeurs de notre politique. Des investissements considérables sont réalisés chaque année pour atteindre cet objectif.

Le versement de votre taxe d'apprentissage en notre faveur, permettra à votre entreprise de participer à nos efforts pour construire l'avenir de nos futurs diplômés, vos futurs collaborateurs

Notre projet

ACCOMPAGNEMENT DIFFÉRENCIÉ



ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

OUVERTURE ET ENGAGEMENT

PROFESSIONNEL

CITOYEN

Anthropologie Chrétienne

Parabole des Talents

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS : www.essfa.fr



Nos formations



PÔLE TECHNOLOGIQUE

- 2nde Générale et Technologique
- 1^{ère} STMG⁽¹⁾ & Terminale STMG

Sections Européennes
 Aménagement du Temps Scolaire
 Classes à profil (Arts, Médias, Startup, Passion Sport, Ouverture au monde, Citoyenneté)



PÔLE PROFESSIONNEL SANITAIRE ET SOCIAL

- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance
- BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (option domicile ou structure)
- BAC PRO Animation Enfance et Personnes Âgées
- DE⁽²⁾ Accompagnant Éducatif et Social
- DE⁽²⁾ Aide Soignant (formation initiale ou par apprentissage)

(1) Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
 (2) Diplôme d'État
 (3) Diplôme d'Université

PÔLE SUPÉRIEUR

BAC + 1 Mention Complémentaire « Accueil dans les Transports »

BAC + 2 BTS Commerce International, Communication, Économie Sociale Familiale, Gestion de la PME, Support à l'Action Managériale, Tourisme.

BAC + 3 - DE⁽²⁾ de Conseiller en Économie Sociale et Familiale.
 - DU⁽³⁾ "Communication et Digital", "Projet culturel et communication culturelle".
 - Bachelor of arts (Hons) in global business / in global marketing.

